



Politique de vapotage

L'école Clément-Cormier est un **établissement sans fumée**, conformément à la **Loi sur les endroits sans fumée du Nouveau-Brunswick**. Le vapotage, tout comme l'usage du tabac, est interdit sur l'ensemble du terrain scolaire. Cette politique vise à protéger la santé de tous et à assurer un environnement sécuritaire pour nos élèves.

Le vapotage peut sembler inoffensif, mais il présente des risques réels pour la santé, particulièrement chez les adolescents. Les produits de vapotage contiennent souvent de la nicotine, une substance qui crée une dépendance et nuit au développement du cerveau. Ils exposent également les utilisateurs à des produits chimiques nocifs qui peuvent irriter les poumons et causer des problèmes respiratoires à long terme. L'école offre des services en toxicomanie pour les jeunes qui veulent s'informer des effets et des risques reliés au vapotage ou qui veulent réduire ou arrêter leur consommation.

Le vapotage est strictement interdit dans l'école et sur l'ensemble du terrain scolaire.

Un élève sera considéré en infraction de la politique s'il :

- est **en possession** d'une cigarette ou d'un produit de vapotage dans les salles de toilettes ;
- vapote dans l'école ou sur le terrain scolaire ;
- se trouve avec plus d'une personne dans une cabine de toilette.

En cas de **doute raisonnable**, un membre de la direction procédera à une **fouille** dans un lieu discret.

Conséquences :

- **Confiscation** : Le produit (cigarette ou produit de vapotage) sera confisqué et le parent devra venir le chercher à l'administration de l'école. S'il n'est pas récupéré après une semaine, il sera jeté.
- **Suspension** : Le refus de se conformer à la politique imposera une **suspension externe de trois jours (1^{ère} infraction)** ou **de cinq jours (à partir de la 2^e infraction)**. Les personnes enseignantes ne sont pas tenues de préparer du travail supplémentaire ou de réexpliquer la matière manquée.
- **Travail de réflexion** : Lors de la suspension, l'élève devra effectuer un travail de réflexion en lien avec les risques et les effets du vapotage. Ce travail sera obligatoire avant son retour à l'école.
- **Soutien** : L'élève sera encouragé de profiter des services de la conseillère en toxicomanie.

Nous comptons sur la collaboration des élèves et des parents pour prévenir les risques liés au vapotage et maintenir un environnement scolaire sain et exempt de fumée.